

DES INTERMÉDIAIRES SUR MESURE

Les conseillers agricoles ont-ils été des modernisateurs (1945-années 1970) ?

Sylvain Brunier

Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) | « [Gouvernement et action publique](#) »

2016/3 N° 3 | pages 59 à 81

ISSN 2260-0965

ISBN 9782724634495

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2016-3-page-59.htm>

Pour citer cet article :

Sylvain Brunier, « Des intermédiaires sur mesure. Les conseillers agricoles ont-ils été des modernisateurs (1945-années 1970) ? », *Gouvernement et action publique* 2016/3 (N° 3), p. 59-81.

DOI 10.3917/gap.163.0059

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

© Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

DES INTERMÉDIAIRES SUR MESURE

Les conseillers agricoles ont-ils été des modernisateurs (1945-années 1970) ?¹

— Sylvain Brunier —

Résumé : Cet article analyse les politiques de modernisation agricole françaises qui suivent la Seconde Guerre mondiale comme la mise en tension d'une volonté de sélection économique des exploitations agricoles et d'un effort de mobilisation des exploitants eux-mêmes pour assurer leur promotion sociale. Ces politiques reposent sur la mise en place d'un maillage organisationnel d'une finesse inédite dont les conseillers agricoles sont les chevilles ouvrières. L'invention de ces intermédiaires dédiés au projet modernisateur reconfigure les capacités d'action des élites modernisatrices et leur assure une emprise durable sur le secteur agricole.

MOTS-CLÉS : AGRICULTURE – CAPACITÉS D'INTERVENTION DE L'ÉTAT – CONSEIL AGRICOLE – INTERMÉDIAIRES – MOBILISATION – MODERNISATION – SOCIOLOGIE DE L'ACTION PUBLIQUE – VULGARISATION

ADJUSTED INTERMEDIARIES. WERE AGRICULTURAL ADVISERS MODERNIZERS (1945-1970'S)?

Abstract: This paper analyzes French agricultural modernization policies after World War II as a compromise between the economic selection of farms based on productivity imperatives and the mobilization effort of farmers themselves to ensure their social advancement. These policies were based on a dense network of organizations in large part orchestrated by agricultural advisors. The invention of these new intermediaries dedicated to the modernizing project enhanced the capacities of modernizing elites and ensured their lasting influence on the agricultural sector.

KEYWORDS: AGRICULTURE – AGRICULTURAL ADVICE – INTERMEDIATION – MODERNIZATION – MOBILIZATION – SOCIOLOGY OF PUBLIC ACTION – STATE CAPACITIES SOCIOLOGY OF PUBLIC ACTION – STATE CAPACITIES

Dans l'histoire contemporaine du monde occidental, la transformation de l'agriculture est un bouleversement social et économique majeur dont les conséquences sont encore difficiles à appréhender (Serres, 2012). En France, son ampleur et sa rapidité nous interrogent sur l'efficacité spécifique des politiques de modernisation de ce secteur après la Seconde Guerre mondiale (Servolin, 1989). Les politiques de modernisation agricole sont souvent abordées à partir des importantes réformes structurelles qui marquent les débuts de la V^e République, en réorganisant la répartition du foncier, la transmission des outils de

1. Je remercie Jérôme Aust, Patrick Castel, Renaud Crespin, Jean-Noël Jouzel ainsi que les trois reviewers anonymes de la revue pour la pertinence de leurs remarques et la bienveillance de leur regard.

production, le soutien aux investissements, pour favoriser les exploitations familiales « en voie de modernisation » (Bruneteau, 1994). L'historiographie marquée par la tradition marxiste, a présenté ces réformes comme une mise en ordre de la mutation inéluctable des structures de l'économie agraire (Gervais *et al.*, 1977). La science politique a nuancé ce regard en montrant ce que le succès de ces politiques devait à l'alliance idéologique entre les élites de l'État modernisateur et les représentants syndicaux de la petite et moyenne paysannerie (Muller, 1984). Suivant cette analyse, les cadres du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) jouent un rôle de « médiateurs » : ils retraduisent les nouvelles exigences politiques de rationalisation et d'augmentation de la productivité conformément à leurs intérêts corporatifs (Jobert, Muller, 1987 ; Muller, 2007). Mais certains auteurs ont aussi souligné que cette approche « par le haut », centrée sur les élites, accordait une trop grande autonomie aux constructions idéologiques et laissait en suspend la compréhension de la mise en œuvre effective des politiques publiques (Warin, 1995 ; Papadopoulos, 2015). Pierre Muller a lui-même qualifié « d'un peu mystérieux » le processus de médiation par lequel se constitue « un véritable continuum allant du conflit père/fils autour de l'achat du tracteur à la rencontre entre la direction du CNJA et les conseillers du Premier ministre » (Muller, 1995).

Cet article propose de revenir sur les modalités concrètes de production de cet élan modernisateur. Dès le début des années 1950, l'alliance politique et idéologique entre les élites modernisatrices et les jeunes agriculteurs se matérialise par la création de multiples dispositifs d'encadrement et de soutien, notamment des groupements techniques animés par des conseillers (Rémy *et al.*, 2006 ; Compagnone *et al.*, 2009 ; Brunier, 2012). Ni entièrement subordonnés aux cadres réglementaires qui leur sont imposés, ni véritables « entrepreneurs de politiques publiques » (Mintrom, Norman, 2009), ces conseillers agricoles s'appuient sur des connaissances techniques formalisées et déploient des ressources cognitives incorporées pour entraîner la petite et moyenne paysannerie à adhérer massivement à des politiques qui impliquent un bouleversement majeur des équilibres sociaux relativement stables depuis la fin du XIX^e siècle (Cornu, Mayaud, 2007). Fils d'agriculteurs pour la majorité d'entre eux, formés pour certains par la Jeunesse agricole catholique (JAC), les conseillers sont chargés de la mise en œuvre d'un projet de modernisation qui vise à la fois la sélection des exploitants à même d'investir et la promotion des exploitations familiales comme alternative au collectivisme et au capitalisme (Rémy, 2013). Il s'agit d'assurer l'adhésion des agriculteurs et de leurs familles à des politiques qui impliquent la conversion de leurs modes de production et de leurs modes de vie aux nouveaux impératifs de productivité, sans renoncer aux valeurs du christianisme social (Pelletier, 1996). Les conseillers entendent se différencier à la fois des directeurs des services agricoles départementaux, fonctionnaires en charge de la vulgarisation du progrès technique depuis le début du XX^e siècle (Muller, 1984), et des agents commerciaux des industries qui combinent démonstrations techniques et démarchages (Jas, 2001). Ils font valoir leur indépendance vis-à-vis des injonctions extérieures et leur dévouement aux groupes d'agriculteurs qu'ils accompagnent. Ces groupements techniques constituent un maillage organisationnel d'une finesse inédite. Focaliser le regard sur les conseillers permet ainsi de renverser le regard porté sur le secteur agricole en montrant que son histoire récente est traversée de part en part par des actions publiques très structurantes, à rebours d'une vision essentialisée du monde agricole qui en ferait un secteur rétif à l'intervention de l'État.

De nombreux travaux ont analysé le rôle fondamental joué par les intermédiaires dans l'action publique (Nay, Smith, 2002 ; Barrier *et al.*, 2015). Ils ont particulièrement mis en lumière le travail de traduction ou de prescription opéré par ces intermédiaires en montrant que l'analyse de l'action publique ne pouvait ignorer les modalités concrètes de mise en œuvre des politiques ainsi que les effets de rétroaction sur les cadrages et les prises de décision (Bergeron *et al.*, 2013). Mais si la question de savoir ce que les intermédiaires font aux politiques publiques est bien documentée, plus rares sont les études qui permettent de saisir ce que les politiques publiques font aux intermédiaires. Pour rendre compte simultanément de ces deux perspectives, le cas des politiques de modernisation agricole après-guerre, négociées entre l'administration et les organisations professionnelles agricoles apparaît particulièrement éclairant (Brives, 2006). Ces politiques prennent le soin de créer un nouveau type d'intermédiaire, le conseiller agricole, ajusté au compromis modernisateur. Sélectionnés, formés, et encadrés dans cette perspective, les conseillers agricoles permettent à l'État, et plus largement aux élites modernisatrices, d'étendre leurs capacités d'action (Skocpol, Finegold, 1982) en acquérant une nouvelle visibilité sur les pratiques des agriculteurs et un nouveau pouvoir d'incitation sur les choix individuels qu'ils opèrent. Dans le même temps, les conseillers et les multiples organisations qu'ils animent, parties intégrantes de ce qui devient l'*appareil de développement agricole* dans les années 1960, sont aussi l'instrument par lequel une fraction du monde agricole, la petite et moyenne paysannerie en voie de modernisation, parvient à se constituer comme un groupe professionnel homogène et un acteur politique majeur (Rémy, 1984).

Un des premiers objectifs de l'article est donc de décrire comment s'opère ce travail d'ajustement des intermédiaires aux politiques qu'ils doivent mettre en œuvre. Mais il s'agit aussi d'analyser comment ces intermédiaires s'approprient cette fonction, et comment ils réagissent lorsque les objectifs politiques changent, quand à partir de la fin des années 1960, l'impératif de la sélection économique des agriculteurs prend clairement le pas sur celui de la promotion sociale. Il s'agit ici d'analyser en même temps les transformations de l'action publique dans le secteur agricole et les recompositions du groupe professionnel émergent des conseillers agricoles. En ce sens, l'article entend contribuer à « endogénéiser l'analyse du changement » (Genieys, Hassenteufel, 2012) en se focalisant moins sur les transformations des élites sectorielles, que sur les dynamiques sociales et historiques qui affectent les intermédiaires de l'action publique. Ce faisant, c'est moins la mise en évidence du néo-corporatisme du secteur agricole français qui nous intéresse ici (Jobert, Muller, 1987 ; Ruffat, 1987 ; Hassenteufel, 1990) que l'analyse de la coproduction d'un modèle d'action publique spécifique aux politiques de modernisation agricole d'après-guerre dont les conseillers deviennent les principaux artisans.

L'enquête mobilise différents fonds d'archives des chambres d'agriculture de l'Isère et de la Savoie, du ministère de l'Agriculture, de l'INRA, de la littérature grise ainsi que des entretiens avec les acteurs, afin de reconstituer les trajectoires professionnelles des conseillers, les cadres institutionnels multiples dans lesquels ils s'inscrivent, les dispositifs d'accompagnement des agriculteurs, les savoirs qu'ils mettent en application et l'univers de valeurs qu'ils partagent².

2. Quarante entretiens biographiques auprès d'anciens conseillers et conseillères ont permis d'aborder les politiques de modernisation agricole sous un angle méconnu. Les archives des chambres d'agriculture et des

L'étude s'inscrit donc dans une perspective résolument socio-historique, attentive aux jeux d'échelles, à la diversité des sources mobilisées, à la description des opérations micro-historiques qui composent la mise en application des politiques sans se limiter aux seuls processus de décision (Payre, Pollet, 2013). Elle articule des observations locales du travail de conseil, à partir de l'analyse de comptes rendus d'activités et d'entretiens biographiques, avec une analyse des transformations organisationnelles de l'encadrement du secteur agricole.

Cette relecture des politiques de modernisation agricole du point de vue du travail de conseil permet de relativiser la coupure introduite par les lois d'orientation de 1960-1962, pour au contraire souligner la relative unité de la séquence 1950-1970. À l'inverse, les années 1970 apparaissent comme une période de changement marquée par une large recomposition du tissu organisationnel et des dynamiques professionnelles qui ont émergé au cours des deux décennies précédentes. On montrera d'abord que le travail de construction de l'adhésion des agriculteurs à la modernisation est central dans la politique agricole de l'immédiat après-guerre. Chevilles ouvrières de ce projet, les conseillers agricoles accompagnent l'émergence d'une élite modernisatrice au sein de la petite et moyenne paysannerie, qui devient le principal soutien des réformes structurelles de la V^e République. Puis on analysera comment ces conseillers, qui ne parviennent pas à constituer un groupe professionnel véritablement autonome, se trouvent déstabilisés par la rupture du compromis modernisateur. La crise des politiques de modernisation à partir du début des années 1970 débouche sur de profondes recompositions professionnelles pour les conseillers agricoles, et amorce un tournant dans la manière de concevoir l'action publique dans le secteur agricole.

L'invention des conseillers agricoles

La période d'après-guerre est marquée par un profond renouvellement des modes d'action publique. Il s'agit de convaincre des millions de petits agriculteurs d'investir dans la modernisation de leurs exploitations. Pour ce faire, des dispositifs inédits d'encadrement sont expérimentés, sous la responsabilité conjointe des organisations professionnelles agricoles et de l'administration. En dépit des tensions pour le contrôle de ces dispositifs, les différents acteurs s'accordent sur la nécessité de disposer de relais bien ancrés sur le terrain, au service des agriculteurs, qui seraient les « chevilles ouvrières » des politiques de modernisation.

Repenser la vulgarisation du progrès technique en agriculture

La planification de la transformation des structures économiques et sociales de l'agriculture s'inscrit dans un vaste programme de modernisation, impulsé notamment par le Commissariat général au Plan créé en décembre 1945, et financé en partie par les crédits américains du Plan Marshall (Mioche, 1987). L'intensification des modes de production

centres de formation de conseillers (comptes rendus de réunion, documentation technique, photographies) se sont révélés particulièrement riches pour replacer ces récits dans leurs contextes. Les deux départements choisis ont à la fois des caractéristiques communes (présence de zones de montagne, fort ancrage de la Jeunesse agricole catholique), et des structures économiques et sociales bien différenciées (des exploitations en moyenne plus grandes, plus spécialisées et davantage organisées en coopératives en Isère qu'en Savoie).

agricole devient la condition nécessaire de la transformation planifiée de l'économie nationale puisque les gains de productivité réalisés doivent permettre de libérer de la main-d'œuvre pour l'industrie, et la diminution de la part consacrée à l'alimentation dans le budget des ménages ouvrir de nouveaux modes de consommation. Le renouvellement des moyens d'encadrement des agriculteurs apparaît dès lors comme une question fondamentale. Les grands exploitants, céréaliers et betteraviers en tête, assemblés dans des associations spécialisées, jouent un rôle moteur en se ralliant au projet de modernisation planifiée (Pesche, 2004). Si avant-guerre, ils s'étaient opposés, au moins dans un premier temps, à la mise en place par le Front populaire d'un organisme de régulation économique tel que l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC), ils entendent désormais prendre une part active dans l'encadrement technique et économique des agriculteurs, pour positionner la France sur les marchés mondiaux (Chatriot *et al.*, 2012). Ce projet les éloigne des préoccupations conservatrices des anciennes élites de propriétaires terriens, momentanément discréditées par leur soutien au régime de Vichy, et les rapproche des élites administratives qui, dans le sillage du ministre de l'Agriculture Pierre Pflimlin, entendent promouvoir « la vocation exportatrice de la France » (Servolin, 1989).

Il s'agit dès lors de repenser la « vulgarisation du progrès technique » comme le principal moyen d'entraîner un grand nombre de petites et moyennes exploitations dans une logique d'investissement et de gains de productivité afin de dégager des excédents. Le terme de vulgarisation est utilisé par les acteurs pour démarquer ce champ d'activité de l'enseignement agricole déjà existant. Depuis le début du xx^e siècle, la vulgarisation agricole est le domaine des directeurs des services agricoles (DSA), surnommés les « professeurs d'agriculture », implantés dans chaque département (Muller, 1984). Ils ont pour mission de diffuser des connaissances par des conférences écrites ou radiophoniques, et d'assurer le lien entre la recherche agronomique et les pratiques effectives des agriculteurs en procédant à des démonstrations publiques. À partir des années 1950, cette conception « descendante » de la vulgarisation fait l'objet de nombreuses critiques dans les organisations professionnelles agricoles, qui imputent l'inefficacité de cette politique au manque d'ancrage de terrain des « professeurs d'agriculture » (Houée, 1972). La distance géographique (il n'y a souvent qu'un seul DSA par département) et sociale (ce sont des ingénieurs qui ne sont pas issus du monde agricole pour la plupart) qui les sépare des agriculteurs ne leur permettrait pas de convaincre ces derniers de se lancer dans l'intensification de leurs modes de production.

Au sein des nouvelles élites agricoles, différents acteurs font part de leur volonté de confier la vulgarisation agricole à des intermédiaires qui seraient mieux ancrés sur le terrain. L'Association pour l'encouragement à la productivité agricole (AEPA), qui défend les intérêts commerciaux des industriels producteurs d'engrais, entend par exemple s'appuyer sur « un noyau d'ingénieurs agronomes et agricoles implantés dans différentes régions et connaissant le pays, ses traditions, ses mœurs, ses cultures, persuadés que les thèmes justes et les objectifs dont ils seraient armés auraient beaucoup plus de chances de gagner les esprits et les cœurs que la propagande la plus bruyante et la plus spectaculaire »³. De son côté,

3. Olléon, J., ouverture de la conférence « La solidarité des industries dans les progrès de l'agriculture » prononcée par Robert Préaud le 27 octobre 1951 devant l'Association pour l'encouragement à la productivité agricole (AEPA), Paris, 1952.

l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), qui représente les grands exploitants céréaliers, projette de définir des « villages-témoins » qui bénéficieraient d'aides financières ainsi que de la présence d'« agents techniques », « au contact permanent des agriculteurs », « connaissant bien la pratique et capable d'inspirer confiance aux exploitants »⁴. L'administration elle-même cherche à renouveler ces modalités d'action, comme l'indique le directeur des services agricoles départementaux de l'Isère dans une réponse aux critiques sur l'incapacité de ses ingénieurs à suivre régulièrement les agriculteurs et à s'adapter à leurs demandes⁵. Plusieurs conceptions de la vulgarisation coexistent, mais tous les acteurs s'accordent sur la nécessité absolue de disposer de personnels proches du terrain, travaillant au contact des agriculteurs et de leurs familles, à même de relayer leurs incitations à investir dans de nouveaux moyens de production.

De nouveaux dispositifs pour suivre les agriculteurs au plus près

Les réflexions sur le renouvellement des méthodes de vulgarisation se poursuivent avec l'organisation des « missions de productivité ». Depuis la fin du XIX^e siècle, certains agronomes prenaient régulièrement exemple sur les pays d'Europe du Nord-Ouest, Danemark et Hollande en tête, pour promouvoir un changement dans la manière d'organiser les structures économiques agricoles (Gavignaud-Fontaine, 1996). Mais le programme dit des missions de productivité, financé par les crédits du Plan Marshall, donne une ampleur inédite à ces voyages d'études. Ces missions, dont environ un quart concerne l'agriculture, ont pour objectif de faire découvrir des innovations techniques et organisationnelles à des hauts fonctionnaires, des responsables professionnels, des industriels, des ingénieurs et des techniciens (Boltanski, 1981 ; Kuisel, 1988). Les questions strictement agronomiques ou zootechniques sont traitées à parts égales avec les problèmes généraux d'organisation de la production (remembrement, formation des jeunes, vulgarisation, gestion, crédit, recherche). Elles sont l'occasion pour les élites administratives et économiques qui adhèrent au nouvel « état d'esprit » de la productivité de se rassembler et de diffuser leurs conceptions (Boulat, 2008). Parmi les missionnaires, les hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture sont largement représentés, accompagnés par des responsables d'organisations professionnelles agricoles⁶.

Si les innovations techniques ne sont pas directement importées mais plutôt sujettes à diverses hybridations (Barjot, 2002), de même, les méthodes de la vulgarisation agricole américaine ne sont pas directement transposées en France. Elles deviennent néanmoins une référence commune aux différentes expérimentations des années 1950. Deux principes ont retenu l'attention : la mise à disposition d'un conseiller assurant un suivi quasi individualisé des agriculteurs sur un territoire donné (*County Agent*), et la conditionnalité des aides économiques, suspendues au suivi par les agriculteurs des pratiques préconisées par le conseiller. Le modèle américain valorise la capacité du *County Agent* à ne pas se contenter

4. Hallé, P., « L'action technique des associations spécialisées », *Chambres d'agriculture*, 9, octobre-décembre 1951, p. 11.

5. Archives départementales de l'Isère (AD 38), 3426W210, Raffin, G., *Réponse au rapport de René Dumont sur le Trièves*, 23 août 1951.

6. Agence française pour l'accroissement de la productivité, *Missions de productivité aux États-Unis. Annuaire des participants. 1949-1953*, Paris, Société auxiliaire pour la diffusion des éditions de productivité, 1954.

d'exercer une autorité technique, pour nouer une relation de confiance avec les agriculteurs, en s'adaptant aux rythmes, aux modes de travail et à la vie de la communauté⁷. Les participants aux missions de productivité s'accordent sur les vertus de ce système mais en tirent deux conclusions opposées quant à sa transposition en France. Les ingénieurs du ministère de l'Agriculture y voient un argument pour demander un renforcement de leurs effectifs et de leurs moyens d'action, afin de quadriller le territoire et de disposer de nouveaux leviers d'incitation (Collectif, 1950). Les responsables professionnels agricoles affirment eux qu'il est nécessaire de déléguer les actions de vulgarisation aux organisations professionnelles pour que la défiance des agriculteurs vis-à-vis de l'État ne soit pas un obstacle à la modernisation⁸.

Les différents dispositifs de vulgarisation expérimentés en France dans les années 1950 sont ainsi marqués par une tension permanente entre « l'administration » et « la profession », mais aussi par une certaine unité de leurs principes de fonctionnement. Les « villages-témoins » créés par l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), les « zones-témoins » initiées par les services agricoles et gérées par les chambres d'agriculture, les centres d'études techniques agricoles (CETA) lancés initialement par des grands exploitants et bientôt repris dans des zones d'élevage dites de « petites cultures », les foyers de progrès agricole placés sous le contrôle des services agricoles, les centres d'information et de vulgarisation agricole et ménagère-agricole (CIVAM) héritiers du travail des instituteurs agricoles, sont autant de dispositifs originaux qui reposent sur la présence continue d'un technicien dédié à l'animation d'un groupe local d'agriculteurs, à l'échelle d'un canton, et au suivi individualisé de chaque adhérent. Dans les zones-témoins, les moyens financiers débloqués par l'État permettent de proposer des subventions et des prêts à des taux très bas pour inciter les agriculteurs réticents à adhérer. Un conseiller est embauché pour définir un programme technique adapté au territoire et vérifier que les agriculteurs s'y conforment.

Cette formule est largement reprise à partir de la fin des années 1950 avec la création rapide de plusieurs centaines de groupements de productivité agricole, financés par l'État, formellement autonomes mais placés de fait sous la double tutelle de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et des chambres d'agriculture (Houée, 1972). L'embauche de plusieurs centaines de conseillers agricoles pour animer ces groupements, en plus des dispositifs antérieurs qui pour certains perdurent, modifie profondément les termes de la vulgarisation du progrès technique. Au début des années 1960, les chambres d'agriculture supplantent peu à peu les services agricoles comme opérateur majeur de la politique de vulgarisation (Muller, 1984). Les multiples groupements techniques animés par des conseillers structurent les aspirations collectives des jeunes agriculteurs qui souhaitent s'engager dans la modernisation de leurs exploitations. Ces derniers deviennent partie prenante de la conduite de l'action publique, ce qui était une préoccupation centrale des promoteurs de la modernisation. Le développement d'une para-administration cogérée avec les organisations professionnelles agricoles permet ainsi le renforcement des capacités d'action des élites modernisatrices. Au centre des différents dispositifs expérimentés, le

7. Archives de la cinémathèque du ministère de l'Agriculture (ACMA), n° 34001, Thompson, F. (réal.), *Le Conseiller agricole*, États-Unis, United States Information Service, Julien Bruyan, 1950, N&B, 17 minutes.

8. Association permanente des présidents de chambre d'agriculture, « Le conseiller agricole et la vulgarisation dans l'agriculture », *Chambres d'agriculture*, 52, mai 1954.

conseiller agricole apparaît comme l'intermédiaire ajusté aux politiques de modernisation, discréditant du même coup les anciennes formes de vulgarisation agricole.

Des conseillers au service des groupes d'agriculteurs

La création de la fonction de conseiller agricole accompagne l'émergence des représentants syndicaux de la petite et moyenne paysannerie sur la scène politique. De nombreuses études ont souligné le rôle-clé joué par cette nouvelle génération d'agriculteurs, en analysant l'action du Centre national des jeunes agriculteurs, qui acquiert une relative autonomie par rapport à la FNSEA et se pose au début des années 1960 en interlocuteur du ministre de l'Agriculture Edgar Pisani et du Premier ministre Robert Debré (Bruneteau, 1994 ; Lynch, 2005). Ces jeunes agriculteurs sont majoritairement issus des régions de petites exploitations laitières, souvent formés au sein de la Jeunesse agricole catholique. Ils investissent en particulier la branche « jeune » du syndicalisme agricole après la Libération, et font de la promotion sociale du monde agricole un objectif central de la modernisation (Coulomb, Nallet, 1980). Ils élaborent un nouveau modèle d'exploitation familiale qui n'est pas seulement une structure économique mais aussi un idéal politique justifiant une transformation profonde des rapports au sein de l'exploitation et de la famille (Rémy, 2013). Avec l'appui des associations représentant les grands producteurs, ils obtiennent le transfert progressif des responsabilités de l'État vers les chambres d'agriculture. À partir de 1954, ces dernières perçoivent une taxe parafiscale sur le foncier non bâti pour financer l'embauche de conseillers agricoles, puis elles acquièrent en 1966 un statut officiel de maître d'œuvre via la constitution des services d'utilité agricole départementaux (Atrux-Tallau, 2010). Les groupes de vulgarisation servent de lieux de rencontre et de formation pour cette fraction montante du monde agricole, mais aussi d'instrument de promotion de sa propre conception des politiques de modernisation agricole.

Ces représentants de la petite et moyenne paysannerie infléchissent la définition du métier de conseiller agricole en imposant que le conseiller soit placé directement au service de ces groupes de vulgarisation. Il s'agit de proposer un modèle de vulgarisation « ascendante » opposé au modèle « descendant » qui caractérise à la fois l'enseignement agricole et les démonstrations technico-commerciales. Casser la relation de domination qui existe entre le conseiller et le conseillé renvoie au projet politique plus général de promotion du monde agricole, et notamment à la revendication de « parité » des agriculteurs avec les classes moyennes urbaines, en termes de revenus, d'éducation, de reconnaissance politique. L'exercice du métier de conseiller nécessite dès lors une certaine finesse dans l'approche des agriculteurs : « Être persuasif sans être autoritaire, affirmer sa compétence sans jouer au "je-sais-tout", être aimable et à l'aise sans être trop familier, rentrer dans les détails sans être indiscret... telle est l'attitude que j'ai cru devoir adopter, attitude pleine de nuances, parfois malaisée à saisir, surtout au début » (Delaunay, 1954). La définition même du métier fait que le conseiller ne peut jouer uniquement sur ses connaissances techniques pour asseoir son autorité et sa crédibilité. Il faut qu'il engage d'autres ressources, incorporées pour certaines, qui lui permettent de faire la preuve de sa connaissance pratique des problèmes agricoles, de son dévouement à la promotion des exploitations familiales, et de ses capacités à négocier avec les institutions d'encadrement (administrations, banques, mutuelles, coopératives, collectivités locales) pour préserver les intérêts des agriculteurs qu'il

accompagne (Brunier, 2015a). Il faut également qu'il accepte des conditions matérielles de travail relativement précaires.

Le groupement technique n'a le plus souvent pas de structures matérielles propres, bien que certains conseillers aient un bureau dans les locaux de la chambre d'agriculture. Le conseiller aménage une pièce à son domicile en bureau, et les réunions ont lieu directement chez les adhérents. Seule l'équipe dirigeante du groupement, quand ce n'est pas uniquement le président, a des contacts très réguliers avec le conseiller pour organiser les activités collectives. Pour les adhérents, les contraintes sont légères : la cotisation annuelle est minime et aucune obligation ne leur est faite d'assister aux démonstrations ou de participer aux expériences entreprises. On retrouve dans chaque groupement le même répertoire d'actions : les visites individuelles et les réunions permettent de mettre au point des essais et d'en comparer les résultats ; les voyages d'études sont l'occasion de constater *de visu* l'intérêt d'une innovation technique ; les démonstrations visent à familiariser les agriculteurs avec une nouvelle variété végétale, une nouvelle machine ou une nouvelle méthode de travail ; les formations proposées par les conseillers les rapprochent d'un rôle d'enseignant pour adultes⁹. L'équilibre entre les différents types d'actions se construit en fonction des attentes des agriculteurs et des ressources du conseiller. Outre l'émulation qu'il génère, le groupement fonctionne comme une entreprise de reconnaissance des agriculteurs entre eux, en imposant des critères communs de sélection qui, à l'échelle d'un ou plusieurs cantons, permettent à des exploitants de former un groupe cohérent (Rémy, 1984). En acceptant la présence du conseiller sur leurs exploitations, les agriculteurs reconnaissent l'intérêt de son travail ; en liant les adhérents à un même programme d'action technique, le conseiller atteste de leur qualité distincte de celle de l'ensemble des agriculteurs.

Le décret du 11 avril 1959 accorde une autorité théorique aux groupes locaux sur les agriculteurs. Mais dès le début des années 1960, les chambres d'agriculture apparaissent comme le véritable employeur des conseillers : elles définissent les conditions d'embauche, affectent des moyens de fonctionnement, répartissent les conseillers sur le territoire du département. Avec la croissance continue du nombre de groupements techniques, de quelques opérations témoins à une couverture de l'ensemble des départements par plusieurs centaines de groupes, les élites modernisatrices se donnent les moyens d'impliquer la petite et moyenne paysannerie, ou au moins d'une fraction d'entre elle, dans le processus de modernisation. Articulés autour de la formation de petits groupes et la présence permanente de ces conseillers sur le terrain, les nouveaux dispositifs d'incitation à l'investissement favorisent la constitution d'un groupe politique et social relativement homogène de petits et moyens agriculteurs « en voie de modernisation », dont les aspirations convergent vers une représentation idéalisée de l'exploitation familiale et du « paysan modèle » (Coulomb, Nallet, 1980). « L'élan modernisateur » souvent évoqué pour parler de la période après-guerre ne renvoie donc pas seulement à une construction idéologique mais aussi à une construction organisationnelle et professionnelle dont les conseillers agricoles sont les chevilles ouvrières.

9. Archives de la chambre d'agriculture de la Savoie, comptes rendus d'activités individuels des conseillers, 1960-1970.

Le métier de conseiller

Les premiers conseillers embauchés au début des années 1950 ont des profils variés du fait même de l'hétérogénéité des groupes d'agriculteurs qui les emploient : les CETA de grands agriculteurs privilégient l'embauche d'ingénieurs agronomes, quand les zones-témoins font davantage appel à des techniciens justifiant d'un Brevet supérieur d'agriculture. Les décrets du 23 octobre 1959 qui établissent les conditions d'agrément des groupements de vulgarisation pouvant bénéficier de l'aide financière de l'État, fixent aussi les modalités de recrutement et de formation des conseillers agricoles. Le niveau de formation initiale est assez peu valorisé puisqu'il est possible pour les candidats de suivre des cours d'un centre de formation accélérée, à condition d'avoir au moins trois ans de pratique agricole ou d'enseignement agricole. Les critères de recrutement favorisent explicitement l'embauche d'hommes jeunes, peu diplômés, formés par les organisations professionnelles agricoles avant leur entrée en fonction, et surtout disposant d'une connaissance pratique du monde agricole. Dans les faits, cela revient à privilégier ceux qui sont les enfants de ces petits et moyens agriculteurs auxquels ils devront s'adresser. Plus encore, certains de ces conseillers sont, comme une partie de leurs employeurs au sein des chambres d'agriculture, eux aussi passés par la Jeunesse agricole catholique, ce qui peut s'avérer une ressource utile lorsqu'il s'agit de mobiliser des agriculteurs là où les groupes locaux ont du mal à se constituer. Les conseillers doivent également suivre un programme de formation initiale et continue, sur le plan agronomique et sur le plan des techniques d'animation et de prise de contact. Certains élus des chambres d'agriculture sont d'ailleurs à l'initiative de la création du premier centre de formation de conseillers agricoles, l'Association de formation professionnelle agricole¹⁰.

En maîtrisant l'embauche, la formation et le suivi des conseillers agricoles, les représentants de la petite et moyenne paysannerie jouent un rôle central dans la constitution d'un groupe professionnel des conseillers agricoles relativement homogène. L'enquête réalisée durant les années 1960 par la première union syndicale représentant les intérêts de l'ensemble des techniciens et conseillers agricoles montre que la proportion d'ingénieurs tend à baisser (38,4 % des effectifs en 1961, 25 % en 1967)¹¹. Les chiffres disponibles sur les nouveaux entrants au centre de formation de l'AFPA confirment cette tendance : seulement trois ingénieurs sur quarante-cinq élèves pour la promotion 1966 dans le principal centre de formation de conseillers agricoles¹². Il n'est pas nécessaire d'avoir le baccalauréat pour intégrer les formations, le niveau de brevet agricole suffit. L'accès au métier se resserre progressivement aux seuls titulaires d'un Brevet de technicien supérieur agricole après 1970. Sur le plan des origines sociales, on constate le même mouvement d'homogénéisation. Les mêmes enquêtes syndicales montrent qu'en 1961 35,7 % des adhérents sont d'origine agricole, 17,3 % rurale, 42,6 % citadine, contre respectivement 60,9 % de conseillers d'origine

10. Archives INRA, 1JR4, Entretiens avec les responsables de l'Association de formation professionnelle agricole (AFPA).

11. « Rapport du Congrès des conseillers agricoles (Néris-les-Bains – 14 et 15 mai 1961) », numéro spécial de la revue *Chambres d'agriculture*, 212, 15 novembre 1961 ; « Rapport du Congrès des conseillers agricoles (Vichy – 1^{er} et 2 mai 1964) », numéro spécial de la revue *Chambres d'agriculture*, 300, 15 septembre 1965 ; « Les conseillers agricoles et le développement, rapport du Congrès des conseillers agricoles (Vichy – 23 et 24 septembre 1967) », supplément de la revue *Chambres d'agriculture*, 389-390, 1^{er}-15 juin 1968.

12. Archives INRA, fonds JR, AFPA, *Journées préparatoires au cycle de formation au métier de conseiller agricole (Centre B) des 18, 19, 20, 21, 22 janvier 1966*.

agricole, 13,9 % rurale, et 21,8 % citadine en 1967. Ces résultats traduisent la présence de plus en plus importante d'enfants d'agriculteurs ayant suivi une formation technique de niveau moyen, les entretiens réalisés montrant qu'il s'agit le plus souvent d'enfants qui ne peuvent reprendre la ferme familiale car elle est trop petite ou qu'un autre héritier la reprend. Cette évolution des profils des conseillers recrutés traduit la primauté accordée par les employeurs à la connaissance pratique du monde rural sur les savoirs techniques.

Cet ensemble de dispositions sociales censées garantir la proximité entre le conseiller et les agriculteurs est condensé par les acteurs eux-mêmes en une formule : avoir « le sens rural ». Cette expression, utilisée dans de nombreuses publications et reprises par les conseillers eux-mêmes, enferme une conception de la relation de conseil. Le conseiller agricole doit se différencier des autres interlocuteurs des agriculteurs en ne faisant pas valoir en premier une autorité technique ou administrative mais bien une empathie, une capacité à entrer dans un dialogue. Ses connaissances pratiques doivent lui servir à prendre contact, évaluer quelles sont les difficultés rencontrées par l'agriculteur, et à imaginer des solutions ajustées à la situation pour l'engager dans une nouvelle stratégie d'investissement (Brunier, 2015a). Un conseiller raconte ainsi ses débuts dans le métier :

« J'avais des listes d'adhérents au groupement d'agriculteurs. Je suis allé les voir. Il y a un conseil d'administration d'une dizaine de personnes. J'ai dû aller les voir, faire connaissance petit à petit, me présenter, et puis voilà. C'était "dans la nature" et puis débrouille-toi ! Voilà. Ce qui m'a aidé aussi, c'est le fait qu'étant originaire de la montagne, les problèmes ils sont partout pareils, les problèmes, le contexte, même la façon de..., on se comprend quoi ! Ça m'a quand même beaucoup aidé, parce que parler d'agriculture, de vaches, c'était les mêmes choses, le Queyras c'est juste à côté. Parce que quand on débarque comme ça, j'avais vingt-trois ans à l'époque, un petit jeune qui débarque comme ça, on le voit venir, enfin on peut le voir venir. Voilà un peu l'arrivée¹³. »

Un autre conseiller fait un récit assez similaire :

« On m'a largué sur Virieu en me disant : "il faut aller habiter là-bas, et puis vous vous débrouillez, il faut créer un groupement de vulgarisation". Y en n'avait pas. [...] Un responsable syndical local a réuni quelques présidents de syndicats locaux, ça se passait dans le cadre du syndicalisme à l'époque, la FDSEA. Je les ai rencontrés, j'ai fait à peu près toutes les réunions de syndicats du canton, les dimanches matin parce que ça se faisait le dimanche matin, pour connaître un peu les gens, et puis après, certains se sont dévoués pour m'accompagner, pour m'introduire un petit peu dans les communes, puis, après j'ai fait du porte-à-porte pendant pratiquement tout l'hiver 1962-1963, du porte-à-porte dans les fermes, donc bien reçu dans certaines, jeté dans d'autres, avec tout ce que ça comporte¹⁴. »

Les deux récits se rejoignent : le conseiller est à la fois étranger au territoire et familier des rythmes et des pratiques agricoles. Les organisations syndicales jouent un rôle décisif puisqu'elles permettent la prise de contact, par le biais des listes d'adhérents, des réunions, des visites individuelles en compagnie des responsables locaux. Cette arrivée fonctionne

13. Entretien A réalisé par l'auteur en mai 2010 avec un ancien conseiller agricole de la chambre d'agriculture de Savoie, embauché en 1965, fils d'agriculteurs de montagne, ancien moniteur de maison familiale rurale.

14. Entretien B réalisé par l'auteur en juin 2011 avec un ancien conseiller agricole de la chambre d'agriculture de l'Isère, embauché en 1961, fils d'agriculteur ayant suivi une formation accélérée de conseiller.

comme une mise à l'épreuve : elle assure de la capacité du conseiller à se faire accepter des agriculteurs, et elle fonde en même temps la loyauté de l'employé à l'égard des responsables syndicaux locaux qui se sont portés garants du bien-fondé de sa présence dans les fermes du canton. L'instauration d'une relation de confiance ne va pas de soi. Analyser les difficultés de l'exploitation suppose d'avoir réussi au préalable à pousser le portail de la cour de la ferme, puis la porte de l'habitation, et à s'asseoir à la table de la cuisine. Comme le souligne un autre conseiller, « c'était la première fois que des gens qui ne vendaient pas venaient dans les fermes »¹⁵. Dans un cas, le conseiller doit montrer sa connaissance des problèmes de l'agriculture de montagne, afin de surmonter la distance qu'introduisent son jeune âge et sa fonction, dans une région où les agriculteurs sont vieillissants et tendent à se défier de toute forme d'organisation collective. Dans le second, il doit renoncer au respect des cadres horaires d'un travail salarié classique, montrer ainsi son investissement et sa capacité à adopter le rythme de travail de ses interlocuteurs. Dans d'autres cas encore, le conseiller doit faire la preuve qu'il ne sert pas d'autres intérêts commerciaux ou politiques qui conditionneraient son jugement et la nature de ces conseils.

Les conseillers agricoles des années 1960 apparaissent parfaitement ajustés au projet de modernisation agricole tel qu'il est porté conjointement par les élites acquises à la planification depuis l'après-guerre, hauts fonctionnaires et grands exploitants confondus, et la fraction montante de la petite et moyenne paysannerie qui investit progressivement l'ensemble des organisations professionnelles agricoles (CNJA, FNSEA, chambres d'agriculture, crédit, mutualisme, coopératives). Recrutés et formés pour servir la promotion des exploitations familiales en voie de modernisation, ils mettent en œuvre une connaissance pratique du monde agricole qui leur permettent de gagner la confiance des agriculteurs et de les inciter ensuite à des investissements pour gagner en productivité. En s'appuyant sur des intermédiaires qui s'investissent personnellement dans le projet qu'ils mettent en œuvre, les politiques de modernisation agricole bénéficient de moyens d'action sans précédent. Bénéficiant d'un premier statut grâce aux décrets de 1959, les conseillers acquièrent une véritable reconnaissance professionnelle en 1970 avec la création d'un diplôme de conseiller. Pourtant, le groupe professionnel des conseillers ne parvient pas à trouver une véritable stabilité du fait de la rupture du consensus politique autour de la modernisation agricole.

Servir la politique agricole ou servir les agriculteurs ?

Le travail des conseillers ne prend son sens que dans la tension permanente entre les exigences des agriculteurs, avec lesquels ils construisent des interactions singulières, et celles des responsables politiques, qui fixent le cadre institutionnel de leur intervention. Cette position suppose de véritables capacités d'équilibriste (Baudot, Revillard, 2014). La seconde partie de cet article analyse comment les conseillers se repositionnent lorsque le compromis qui fondait le projet de modernisation atteint un point de rupture, autrement dit quand la sélection économique des agriculteurs prend clairement le pas sur la promotion sociale des exploitations familiales.

15. Archives INRA, 1JR4, Transcription de l'entretien de Jacques Rémy avec Pierre Allaire, 1976. Pierre Allaire a été conseiller agricole avant de devenir directeur technique du centre à partir du début des années 1960.

Assumer la sélection économique des agriculteurs : classements et reclassements

Alors que les discours politiques officiels de l'administration et de la FNSEA entretiennent longtemps un certain flou sur les conséquences sociales des politiques de modernisation, la sélection économique des agriculteurs est assumée par les Jeunes agriculteurs dès les années 1950. Ils élaborent la théorie dite des « trois agricultures » qui propose de concentrer les politiques sur le soutien aux « exploitations moyennes » pour qu'elles puissent rejoindre les « exploitations modernes », et dans le même temps accompagner la disparition programmée des « exploitations archaïques » (Hervieu, Purseigle, 2013). Les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 entérinent l'idée selon laquelle la réduction du nombre d'actifs agricoles est la condition de la compétitivité des exploitations familiales les plus dynamiques, qui doivent s'aligner sur le modèle économique de l'exploitation à deux unités de travail humain (UTH), d'où des mesures pour inciter les plus âgés à cesser leur activité (Indemnité viagère de départ), pour encadrer la recomposition foncière des exploitations (constitution des Sociétés d'aménagement foncier et d'équipement rural), et pour faciliter l'investissement des jeunes (opportunités de prêts bonifiés via le Crédit agricole) (Gavignaud-Fontaine, 1996). Ce modèle de l'exploitation familiale justifie une triple sélection des exploitations : l'instauration d'une surface minimum d'installation empêche la transmission des très petites structures qui sont ainsi démantelées pour agrandir les exploitations moyennes ; la valorisation des formations agricoles instaure une coupure avec les agriculteurs les plus âgés et les salariés les moins qualifiés ; la définition d'un temps de travail agricole minimal permettant de se déclarer comme agriculteur à titre principal a pour effet d'exclure les paysans pluriactifs (les paysans-ouvriers par exemple) du groupe professionnel des agriculteurs (Rémy, 1987).

Les conseillers agricoles jouent un rôle fondamental dans le projet de sélection économique des agriculteurs, en participant à définir quels sont les critères de viabilité des exploitations. Ils sont chargés du travail de collecte des références techniques et économiques auprès des adhérents des groupements qu'ils animent. Ces informations sont exploitées par les élites modernisatrices pour valider les gains de productivité permis par l'introduction de telle technique culturale, tel équipement, telle réorganisation de la structure l'exploitation ou de l'organisation du travail sur l'exploitation. Dès les années 1950, il s'agit de mesurer l'évolution de la productivité, enregistrée dans des fiches d'exploitations, de la porter à « un optimum réalisable dans les conditions locales »¹⁶, puis de diffuser les nouvelles méthodes dans la région alentour. Les groupements techniques permettent d'établir des études locales précises pour faire la preuve de l'efficacité des nouvelles méthodes, aux agriculteurs et aux responsables politiques. Il s'agit de vaincre « la réticence du cultivateur à servir de cobaye à l'expérimentation du technicien »¹⁷, le premier acceptant d'offrir ses pratiques et ses résultats au regard du second, en échange d'une assistance agronomique, gestionnaire, sociale. Le rôle pivot du conseiller dans la mise en œuvre des politiques de modernisation s'affirme. À partir des années 1960, l'utilisation plus large d'instruments tels que le cahier de comptabilité vise à mettre en regard les investissements opérés et les gains de productivité

16. Archives départementales de la Savoie (AD 73), M3947, Direction de la production agricole du ministère de l'Agriculture, *Instruction n° 3*, 6 mai 1955.

17. AD 38, 3426W210, DSA de l'Isère, *Le Trièves, zone témoin de montagne*, rapport, 13 octobre 1954.

effectivement réalisés, ce qui démultiplie les possibilités de comparaison entre agriculteurs, un des principaux ressorts de l'action des conseillers (Colson, Mouchet, 1985).

Les conseillers interviennent dans le contexte d'une crise de la paysannerie, alimentée par le départ des jeunes et des femmes vers la ville, mouvement déjà ancien mais vécu comme un drame à partir du moment où ce sont les héritiers « naturels », successeurs socialement désignés de la génération précédente, qui décident de ne pas poursuivre le travail de la terre (Bourdieu, 2002 ; Champagne, 2002). Leur intrusion dans les exploitations est ambivalente car elle est autant destinée à repérer et encourager ceux qu'ils détectent comme les plus à même de s'engager dans la modernisation de leur outil de travail, qu'à décourager ceux qui ne sont pas jugés capables de supporter les efforts nécessaires. L'impératif de sélection, et donc de proscription des petites exploitations agricoles qui sont encore majoritaires en nombre au début des années 1960, est relayé par les multiples structures d'encadrement du monde agricole. Si l'État intervient de moins en moins directement auprès des exploitants, les élites modernisatrices disposent désormais de capacités sans précédent pour conduire la transformation des structures de production agricole : groupements techniques locaux, droit de regard sur la transmission du foncier, coopératives de production, de vente ou d'utilisation du matériel en commun, généralisation du crédit « bonifié » pour la construction de bâtiments ou l'achat de machines (Servolin, 1985 ; Colson, Rémy, 1990 ; Bonneuil *et al.*, 2008).

En ce sens, la « politique des structures » des lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 apparaît dans le prolongement des actions menées depuis l'immédiat après-guerre pour accroître les capacités d'intervention publique sur le secteur agricole. Les conseillers incarnent d'autant mieux cette politique qu'ils sont pour certains d'entre eux des enfants d'agriculteurs qui n'ont pas été en mesure de prendre la suite de leurs parents. Ils assument la dimension de sélection économique tant qu'elle va de pair avec la possibilité d'une promotion sociale, à la fois pour ceux qui continuent à exploiter et devraient bénéficier de la libération de nouvelles terres et de nouveaux débouchés, et pour ceux qui arrêtent qui pourraient trouver des voies de reclassement valorisante, en particulier dans les métiers d'encadrement para-agricoles. Mais dès le milieu des années 1960, l'exploitation familiale agricole qui était le modèle de référence est mise en concurrence avec des diverses formes d'entreprises capitalistes spécialisées. Le compromis de l'après-guerre qui liait les grands producteurs des associations spécialisées aux fractions montantes de la petite et moyenne paysannerie apparaît de plus en plus difficile à tenir, ce qui fragilise la position de conseillers agricoles entièrement dévoués à la promotion des exploitations familiales.

Les nouveaux impératifs du développement agricole : gestion et spécialisation

Le décret du 4 octobre 1966 sur le « développement agricole » réorganise l'ensemble des dispositifs d'encadrement des agriculteurs. Effaçant le terme de vulgarisation jugé trop restrictif, l'introduction de la notion de « développement » traduit la volonté des élites modernisatrices d'imposer une approche plus économique des problèmes agricoles, tout en valorisant la participation active des agriculteurs (Pharo *et al.*, 1981 ; Cerf, Lenoir, 1987). Si les premiers dispositifs de dissémination du progrès technique laissaient une grande autonomie

aux groupes locaux d'agriculteurs et aux conseillers, cette réforme impose un encadrement plus resserré de leurs activités. Le financement des actions de développement agricole est confié à l'Association nationale du développement agricole (ANDA), les crédits étant ensuite répartis en fonction des programmes des services d'utilité agricole départementaux (SUAD) de chaque chambre d'agriculture. Cette restructuration exclut le financement direct des groupements d'agriculteurs à l'échelon local, les chambres d'agriculture devenant un échelon incontournable. La FNSEA, qui a été progressivement « conquise » par les Jeunes agriculteurs des années 1950, accepte de son côté de se concentrer sur les revendications politiques et économiques. Le financement du Fonds national de développement agricole pèse pour l'essentiel sur les céréaliers, ce qui leur permet en contrepartie de justifier les prix élevés qui leur sont garantis, et dans le même temps d'apaiser les éleveurs qui eux ne bénéficient pas des mêmes avantages. La réforme de 1966 étend le domaine d'intervention des conseillers puisqu'ils sont tenus de prendre en charge l'ensemble des problèmes techniques, économiques et sociaux des agriculteurs, mais, ils perdent une partie de leur autonomie d'action pour devenir les agents d'une para-administration bien structurée.

Le contrôle resserré des activités des SUAD par les services de l'État accompagne une normalisation du statut des conseillers. Le niveau de formation requis pour exercer le métier s'élevé progressivement : la création d'un diplôme spécifique en 1970 impose l'obtention d'un Brevet de technicien supérieur. La négociation de conventions collectives entre les syndicats de conseillers et leurs employeurs va également dans le sens d'une uniformisation de leurs conditions de travail. Le profil des conseillers change progressivement : les origines familiales agricoles sont moins valorisées qu'auparavant, la compétence technique l'emportant de plus en plus sur les dispositions sociales. L'enquête réalisée en 1982 à l'occasion des États généraux du développement agricole montre que la proportion d'ingénieurs augmente régulièrement (30 % des effectifs) (Rémy, 2006, p. 89). La même enquête révèle que 52 % des conseillers ont un père agriculteur, et que 30 % des conjoints des conseillers sont également d'origine agricole. C'est à la fois une diminution par rapport aux années 1960, et le signe de la conservation d'une identité spécifique : les conseillers restent majoritairement des agents qui ont partie liée avec le monde agricole dont ils ont une intime connaissance. Mais la maîtrise des circuits administratifs et le respect des procédures priment désormais sur les capacités d'adaptation et d'improvisation.

La comparaison entre les premiers services techniques des chambres d'agriculture de la fin des années 1950 et les SUAD des années 1970 permet de distinguer trois changements dans l'organisation du travail de conseil, qui correspondent à trois évolutions majeures des politiques de modernisation agricole : la spécialisation par type de production, la place croissante accordée à la gestion, la bureaucratisation de l'encadrement des agriculteurs. Ces nouvelles orientations brouillent les frontières établies avec d'autres formes d'encadrement et d'incitation telles que le suivi réglementaire des services vétérinaires, le démarchage commercial d'un constructeur de machines, les essais techniques réalisés par une coopérative, les plans prévisionnels demandés par le Crédit agricole (Lémery, 1991)¹⁸. Dès les

18. Un film documentaire réalisé au début des années 1970 met ainsi en scène le défilé des intervenants extérieurs auprès d'un jeune agriculteur qui souhaite se spécialiser dans la viande bovine, contre l'avis de son père. ACMA, *Le Visiteur*, réalisé par Armand Chartier, ministère de l'Agriculture, Les Films du Centaure, 1973, couleur, 32 minutes.

années 1970, les groupements techniques ne sont plus les principaux vecteurs de conseil et le conseiller de chambre d'agriculture n'est plus le premier interlocuteur de l'agriculteur « en voie de modernisation ». Dans le département de l'Isère par exemple, on compte au début des années 1960 moins d'une dizaine de conseillers dont la plupart sont affectés à un ou plusieurs groupements techniques sur un territoire donné. En 1977, le SUAD emploie trente et un conseillers qui se répartissent de la manière suivante : quatre conseillers spécialisés, seize conseillers de secteur dont quatre sont responsables d'une petite région, six conseillères animant des groupements féminins, cinq conseillers de gestion, ainsi que huit conseillers d'élevage et seize contrôleurs laitiers sous la tutelle de l'Établissement départemental d'élevage¹⁹.

La spécialisation des exploitations familiales est encouragée par une division de plus en plus fine du travail de conseil, dans une logique de filières par produits. Les grandes coopératives, en plein essor à la fin des années 1960, se trouvent dès lors souvent mieux placées que les chambres d'agriculture pour répondre aux attentes des producteurs et les entraîner à investir dans la modernisation de leurs outils de production (Villemaine, 2013). Par ailleurs, l'autonomisation progressive du conseil de gestion transforme l'usage des comparaisons chiffrées réalisées par les conseillers. Antérieurement, la mesure des coûts et des volumes servait d'abord à convaincre les agriculteurs de l'intérêt d'investir pour intensifier leur production, en rendant visibles les effets du progrès technique. Désormais, l'enregistrement permanent de la performance et son traitement par des instruments perfectionnés dont le conseiller a la maîtrise – ce sont les débuts de l'informatique – doit permettre à l'agriculteur de prendre les décisions optimales, fondées sur une représentation rationnelle du procès de production. Ces logiques de spécialisation, de gestion et de bureaucratisation modifient en profondeur le rôle des conseillers agricoles dans la mise en œuvre des politiques de modernisation agricole. Bien qu'ils accèdent à une forme de reconnaissance publique, leur position apparaît plus difficile à tenir, et leur adhésion au projet qu'ils mettent en œuvre plus problématique.

La rupture du compromis modernisateur

Le début des années 1970 marque un nouveau tournant pour les politiques de modernisation agricole : les encouragements à la poursuite des réformes structurelles s'accompagnent d'une violente remise en question du fonctionnement de l'appareil de développement agricole et des politiques de mobilisation de la petite et moyenne paysannerie telles qu'elles avaient été pensées après-guerre. Trop coûteux, pas assez sélectif, le développement agricole se retrouve dans le collimateur de ses principaux financeurs, l'État d'un côté et les fractions les plus aisées du monde agricole de l'autre. À l'inverse, une partie des petits exploitants qui connaissent des difficultés pour rentabiliser les investissements qu'ils ont dû concéder se mobilise pour dénoncer la vaine course à la productivité et la prolétarianisation des paysans (Lambert, 1970 ; Martin, 2005). Cette rupture du consensus politique fragilise l'ensemble de l'appareil de développement, en exacerbant les tensions entrevues au moment de la réforme de 1966. Le modèle de l'exploitation

¹⁹. Archives de la chambre d'agriculture de l'Isère, procès-verbal de la session ordinaire de la chambre d'agriculture de l'Isère du 18 novembre 1977.

familiale, tel qu'il avait été forgé à la fin des années 1950, est fortement remis en question par la concentration des terres, les investissements de plus en plus lourds, la technicisation des modes de production, le départ de la main-d'œuvre familiale (Rémy, 2013 ; Salmona, 1994). Dans le même temps, la politique agricole commune encourage un accroissement continu des volumes de production, ce qui favorise la course à l'intensification. Mais les conditions d'accès aux prêts bancaires tendent à se durcir, notamment à travers le dispositif dit des Plans de développement agricole, dont les critères d'éligibilité favorisent encore l'élimination des plus petites exploitations.

Le compromis modernisateur sur lequel reposait le financement de l'Agence nationale du développement agricole (ANDA) est remis en question. Les grands exploitants des associations spécialisées (céréaliers et betteraviers) refusent de continuer d'être les principaux contributeurs, et obtiennent l'extension des taxes parafiscales à d'autres filières jusque-là préservées. Par ailleurs, un rapport de la Cour des comptes conteste le principe même de construction d'une para-administration aux mains des organisations professionnelles agricoles²⁰. Les réformes qui se succèdent au cours de la décennie suivante imposent un contrôle bureaucratique beaucoup plus serré des actions de développement agricole, inspiré du programme de Rationalisation des choix budgétaires (RCB) : la maîtrise des coûts et le contrôle de l'efficacité des moyens prennent le pas sur toute autre considération (Brunier, 2016). Le système d'évaluation des résultats *a posteriori* tranche avec les comptes rendus souvent sommaires des services des chambres d'agriculture peu habitués à établir un budget récapitulatif global prévisionnel prenant en compte les temps de travaux affectés par chaque technicien à chaque type d'action. La multiplication des procédures apparaît comme la contrepartie obtenue par l'administration en échange de la délégation de l'encadrement des agriculteurs aux organisations professionnelles agricoles. Plutôt que de corporatisme, il faut parler ici d'une politique de cogestion qui ne remet pas en cause le processus de bureaucratisation mais au contraire le renforce.

La rupture du consensus autour du projet de modernisation se traduit par des conflits ouverts au sein des organisations professionnelles agricoles. La prédominance des chambres d'agriculture dans la conduite des actions de développement est désormais contestée : les représentants des coopératives, du crédit agricole, ainsi qu'une partie des cadres de la FNSEA tentent d'imposer un nouveau modèle de conseil, inspiré du travail technico-commercial réalisé par les coopératives, centré sur la gestion économique des exploitations et la spécialisation par filières de production. Cette rupture suscite un profond malaise parmi les conseillers (Rémy, 1977). Les plus attachés à l'ancienne conception de leur métier, qui s'étaient souvent surinvestis dans le travail, ressentent ces nouvelles orientations politiques comme un échec professionnel et personnel. Le conseiller cité *supra*, qui expliquait le travail de porte-à-porte réalisé pour constituer un groupement d'agriculteurs au début des années 1960, raconte les circonstances qui l'ont conduit à abandonner le métier vingt ans plus tard :

20. Cour des comptes, *Rapport au président de la République suivi des réponses des administrations, année 1970*, Paris, *Journaux officiels*, 1972, p. 53-57 (rapport), p. 135-137 (réponse du gouvernement).

« Un des facteurs déclenchant, c'est que je me suis retrouvé un jour avec un agriculteur qui me dit : "Tiens, viens voir, j'ai mon orge là." C'était au printemps, au mois de mars. "J'ai de l'orge qui est jaune, qui est pas belle, qui démarre mal, il doit y avoir un problème." Alors je suis allé sur la parcelle, on a tourné bien en rond là-dessus. J'ai dit : "Écoute, moi je vois pas de maladie, pas de septoriose [maladie fongique], on vient de traverser une période froide, je pense que la végétation a été stoppée, l'azote a pas nitrifié, donc à mon avis, c'est simplement ça, carence de soleil, s'il arrive une pluie chaude derrière, ton orge il va repartir sans problème." Bon. Et puis quelques jours après, je repassais dans le coin, je m'arrête, je lui dit : "Alors, cette orge, ça va mieux ?" Il me dit : "Ben oui, ça y est, c'est reparti mais je sais pas d'où ça venait. Le technicien de la coopérative il est passé après toi et il m'a fait traiter avec un fongicide." J'ai dit : "T'as laissé un morceau, une parcelle témoin pour qu'on voit s'il y a une différence ?" Il me dit : "Oh ben non, j'ai traité partout." Je lui ai dit : "Bon ben ça va." Moi j'avais rien à vendre, je suis à peu près sûr de ce que j'ai dit mais... Alors que mon camarade de la coop il avait un produit qu'il fallait fourguer. Donc il a été plus écouté par... Le vendeur a été plus écouté que le conseiller indépendant et ça, ça m'a semblé un petit peu... ça enlève rien d'ailleurs de l'amitié que j'avais pour le collègue de la coop... Mais, [...] je me suis dit : "Le commercial est en train de primer²¹." »

Ce récit met en scène le conseiller dans son travail quotidien : déplacement, contact avec l'agriculteur, diagnostic technique, suivi du problème dans la durée. L'intervention du technicien de la coopérative s'oppose à la sienne sur le plan des méthodes : alors que le conseiller privilégie l'observation et l'expérimentation, l'agent de la coopérative préconise un traitement uniforme et immédiatement efficace. Ce qui crée la rupture, c'est le renversement de la hiérarchie des relations de l'agriculteur avec chacun des deux agents : la parole du conseiller, inscrite dans une temporalité longue qui lui a permis de démontrer son indépendance, son dévouement et sa compétence, pèse désormais moins que celle de l'agent de la coopérative dont les prescriptions techniques sont prises dans une logique commerciale. Ce récit d'une expérience individuelle exemplifie la description du processus global de fragilisation du métier de conseiller au cours des années 1970, l'effacement des anciens cadres collectifs qui en délimitaient la pratique. Si on a souligné la continuité entre les décennies 1950 et 1960 qui relativise la coupure classique des débuts de la ^ve République, à l'inverse, cette recomposition du conseil dans les années 1970 indique une reconfiguration des politiques agricoles plus profonde qu'il n'y paraît.

Décomposition et recompositions

Au début des années 1980, les politiques de sélection prennent désormais clairement le pas sur les politiques de mobilisation collective. La diminution de la population active agricole s'est accélérée, sa part dans la population active totale passant de 13 % en 1970 (2,8 millions d'actifs) à 8 % en 1980 (1,9 million d'actifs) (Coulomb, 1985). La déception est grande pour les agriculteurs qui ont été les bons élèves du développement agricole, sans parvenir à en tirer les bénéfices. La critique sociale du productivisme ébranle profondément le syndicalisme agricole, ce qui se traduit notamment par la création du mouvement des Paysans travailleurs (Deguara, 2005). La politique de développement agricole est dénoncée comme une entreprise d'ajustement économique et social aux exigences du capitalisme

21. Entretien A, *op. cit.*

industriel. Cette critique sociale radicale, qui peut se doubler d'une critique environnementale (Aubert, 1970), discrédite les fondements mêmes du travail des conseillers agricoles qui avaient accepté le principe de sélection économique des agriculteurs à condition qu'il serve directement à améliorer de la situation des exploitations en voie de modernisation.

L'acceptation ou le rejet de la course à l'intensification entraîne désormais la différenciation de plusieurs modèles de développement agricole. D'un côté, ceux qui acceptent de continuer l'intensification de leur mode de production – on parle désormais de « productivisme » (Prével, 2007) – et bénéficient pour ce faire de l'assistance de conseillers de gestion et de techniciens de plus en plus spécialisés, de l'autre, ceux qui refusent de poursuivre dans cette voie et se tournent vers d'autres formes de valorisation de leurs produits. Sur le plan national, les organisations syndicales des conseillers des chambres d'agriculture prennent position contre le modèle soutenu par les coopératives et une partie de la FNSEA de la généralisation du conseil technico-commercial. Contre les logiques de spécialisation et d'individualisation, ils défendent le modèle du conseiller « de synthèse », qui actualise les principaux traits du métier tels qu'ils ont été définis dans les années 1950-1960 : le dévouement aux exploitations familiales, l'importance des groupes, les vertus de l'approche globale de l'exploitation contre une approche strictement gestionnaire, la valorisation des capacités d'adaptation et d'improvisation. Sur le plan local, certains des conseillers tirent parti de leur autonomie d'action pour lancer des actions en rupture avec le modèle d'intensification, notamment par la construction de labels et d'appellations d'origine (Brunier, 2015b). Ces initiatives peuvent être reprises au niveau départemental, par les politiques des chambres d'agriculture²². Le travail des conseillers nourrit ainsi une forme de différenciation territorialisée des politiques de développement agricole.

Alors qu'ils étaient au cœur du projet de modernisation agricole de l'après-guerre, les conseillers agricoles n'apparaissent plus aussi ajustés aux nouveaux modes d'action publique. Rentrer dans les cours de fermes n'est plus un enjeu, les agriculteurs étant désormais sollicités par de multiples interlocuteurs. Les politiques européennes, qui prennent de plus en plus d'importance, n'ont jamais misé sur le conseil en tant que tel, agissant plutôt sur l'organisation des marchés, le soutien des prix, et le versement d'aides spécifiques (Fouilleux, 2000). Dès lors, le montage et le suivi des dossiers prennent le pas sur les anciennes formes de conseil, telles que l'animation de groupe, le montage de projets, les visites individuelles. Le conseil tend à devenir un service parmi d'autres, une prestation qui peut dès lors être ponctuelle, payante, sollicitée par l'agriculteur (Compagnone *et al.*, 2015). Si l'émergence des questions de pollution de l'eau revalorise la position des chambres d'agriculture dans les années 1990 (Brives, 2001), les politiques agro-environnementales ne cherchent pas pour autant à créer des intermédiaires spécifiquement dédiés à leur mise en œuvre, préférant s'appuyer sur des dispositifs de contrainte juridique et d'incitation économique. En ce sens, les conseillers agricoles apparaissent profondément liés à la séquence historique de la modernisation agricole de l'après-guerre.

22. Archives de la chambre d'agriculture de la Savoie, procès-verbal de la session ordinaire de la chambre d'agriculture de la Savoie du 9 mai 1980.

Conclusion

Pour conclure, l'étude permet de renverser le regard sur les politiques agricoles depuis la Seconde Guerre mondiale : l'agriculture est souvent décrite comme un des secteurs professionnels qui a le plus de poids dans la conduite des politiques publiques, soit que l'on souligne l'emprise du monde rural sur le personnel politique et la puissance des lobbies agricoles, soit que l'on mette en avant la disproportion des crédits publics, européens en particulier, consacrés au soutien à l'agriculture par rapport au poids économique de cette activité dans la balance générale. Dans cette optique, l'État apparaît en retrait vis-à-vis des organisations professionnelles agricoles qui ont su s'imposer comme un interlocuteur incontournable, voire se substituer à la puissance publique en créant une véritable para-administration. L'étude met en lumière l'autre face de ces constructions institutionnelles : l'agriculture se révèle être un secteur sur lequel l'emprise des politiques publiques est historiquement très forte. Composant avec le vaste ensemble des initiatives individuelles des agriculteurs, les capacités d'action des élites modernisatrices sont pourtant remarquablement efficaces, du fait du maillage institutionnel très fin et des multiples dispositifs d'encadrement permettant l'exercice d'un droit de regard et ouvrant la possibilité d'incitations et d'empêchements.

Centrer le regard sur les intermédiaires permet de déplacer les débats sur le corporatisme et le néo-corporatisme vers la caractérisation du mode d'action publique des politiques de modernisation agricole après-guerre : ce sont moins les modalités par lesquelles les élites s'accordent sur les grandes orientations politiques qui retiennent l'attention que la production d'un mode d'action publique à part entière, basé sur la création d'intermédiaires spécifiquement dédiés à la mise en œuvre du projet, les conseillers agricoles. Ces conseillers sont sélectionnés, formés et encadrés en fonction du compromis politique trouvé par les élites modernisatrices et les représentants des fractions montantes de la petite et moyenne paysannerie. En ce sens, ils apparaissent comme des intermédiaires « sur mesure », construisant leur sens de leur métier et définissant les limites de leur groupe professionnel à l'intérieur du cadre des politiques de modernisation. La rupture du compromis modernisateur au début des années 1970, qui coïncide paradoxalement avec le renforcement de la cogestion des politiques agricoles entre l'État et les organisations professionnelles agricoles, se traduit par la mise en retrait des conseillers agricoles, la décomposition de leur groupe professionnel et la recomposition des modes d'action publique dans le secteur agricole.

La spécificité du moment modernisateur ne repose ainsi pas seulement sur la production d'une idéologie de progrès et l'intervention d'un État fort, mais aussi sur un long effort de co-construction d'un maillage organisationnel animé par des intermédiaires convaincus de la validité des choix politiques opérés. Si l'élan modernisateur s'est évanoui à mesure que les espoirs de promotion sociale ont été déçus, le maillage institutionnel a perduré jusqu'à aujourd'hui. Il devient ainsi possible de donner une nouvelle clé de lecture des tensions fortes et récurrentes entre les pouvoirs publics et les agriculteurs, les éleveurs au premier chef, qui constituaient la majeure partie des exploitations en voie de modernisation de l'après-guerre. Elles ne traduisent pas une hétérogénéité forte entre deux mondes et un rejet de l'État de la part des agriculteurs, ni seulement une capacité particulière des organisations

professionnelles agricoles à se faire entendre du monde politique, mais bien une emprise très forte des politiques publiques sur ce secteur spécifique, dont les acteurs attendent de ce fait beaucoup de l'État pour résoudre les difficultés économiques et sociales générées par leurs activités.

Sylvain Brunier

Sciences Po

Centre de sociologie des organisations (CSO)

sylvain.brunier@sciencespo.fr

Bibliographie

- ATRUX-TALLAU, M. (2010), *Histoire sociale d'un corps intermédiaire : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)*, thèse d'histoire de l'Université Lyon-2.
- AUBERT, C. (1970), *L'Agriculture industrielle : salut ou suicide de l'homme ?*, Paris, Le Courrier du livre.
- BARJOT, D. (2002), *Catching up with America: Productivity Missions and the Diffusion of American Economic and Technological Influence after the Second World War*, Paris, PUPS.
- BARRIER, J., PILLON, J. M., QUÉRÉ, O. (2015), « Les cadres intermédiaires de la fonction publique », *Gouvernement et action publique*, 4 (4), p. 9-32.
- BAUDOT, P.-Y., REVILLARD, A. (2014), « L'autonomie de l'équilibriste. Contribution à une sociologie de la production institutionnelle des droits », *Gouvernement et action publique*, 4, p. 83-113.
- BERGERON, H., CASTEL, P., NOUGUEZ, E. (2013), « Éléments pour une sociologie de l'entrepreneur-frontière. Genèse et diffusion d'un programme de prévention de l'obésité », *Revue française de sociologie*, 54 (2), p. 263-302.
- BOLTANSKI, L. (1981), « America, America... », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 38, p. 19-41.
- BONNEUIL, C., DENIS, G., MAYAUD, J.-L. (2008), « Pour une histoire des acteurs et des institutions des sciences et techniques de l'agriculture et de l'alimentation », dans BONNEUIL, C., DENIS, G., MAYAUD, J.-L. (dir.), *Sciences, chercheurs et agriculture : pour une histoire de la recherche agronomique*, Paris et Versailles, L'Harmattan-Quae, p. 5-44.
- BOULAT, R. (2008), *Jean Fourastié, un expert en productivité. La modernisation de la France (années trente-années cinquante)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- BOURDIEU, P. (2002), *Le Bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil.
- BRIVES, H. (2001), *Mettre en technique : conseillers agricoles et pollution de l'eau en Bretagne*, thèse de sociologie, Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense.
- BRIVES, H. (2006), « La Voie française : entre État et profession, l'institution du conseil agricole », dans RÉMY, J., BRIVES, H., LÉMEYER, B. (dir.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, Éducagri, p. 15-36.
- BRUNETEAU, B. (1994), *Les Paysans dans l'État : le gaullisme et le syndicalisme agricole sous la V^e République*, Paris, L'Harmattan.
- BRUNIER, S. (2012), *Conseillers et conseillères agricoles. L'amour du Progrès aux temps de la « révolution silencieuse » (1945-1983)*, thèse d'histoire, Université de Grenoble.
- BRUNIER, S. (2015a), « Le travail des conseillers agricoles entre prescription technique et mobilisation politique (1950-1990) », *Sociologie du travail*, 57 (1), p. 104-125.
- BRUNIER, S. (2015b), « Tourment de la qualité : le rôle des organisations professionnelles agricoles dans la construction de la Marque Savoie (1960-1990) », dans MARRACHE, C., MEYZIE, P. (dir.), *Les Produits de terroir. L'empreinte de la ville*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 245-258.
- BRUNIER, S. (2016), « Management public et développement agricole. Histoire méconnue d'un mariage précoce », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 129, p. 141-155.
- CERF, M., LENOIR, D. (1987), *Le Développement agricole*, Paris, PUF.
- CHAMPAGNE, P. (2002), *L'Héritage refusé : la crise de la reproduction sociale de la paysannerie française, 1950-2000*, Paris, Seuil.
- CHATRIOT, A., LEBLANC, E., LYNCH, E. (dir.) (2012), *Organiser les marchés agricoles. Le temps des fondateurs : des années 1930 aux années 1950*, Paris, Armand Colin.
- COLLECTIF (1950), *Rapport de la mission pilote agricole sur son voyage aux États-Unis*, publié en tant que numéro spécial du *Bulletin technique*

d'information des ingénieurs des services agricoles, décembre, 55.

COLSON, F., MOUCHET, C. (1985), « La promotion de la gestion auprès des agriculteurs ou l'histoire de la comptabilité simplifiée et de son utilisation en agriculture », *Économie rurale*, 169, p. 54-55.

COLSON, F., RÉMY, J. (1990), « Chapitre 4 : Le développement, un enjeu de pouvoir », dans COULOMB, P. et al. (dir.), *Les Agriculteurs et la politique*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 197-205.

COMPAGNONE, C., AURICOSTE, C., LEMERY, B. (dir.) (2009), *Conseil et développement en agriculture : quelles nouvelles pratiques ?*, Versailles et Dijon, Quae-Educagri.

COMPAGNONE, C., GOULET, F., LABARTHE, P. (2015), *Conseil privé en agriculture. Acteurs, pratiques et marché*, Versailles et Dijon, Quae-Educagri.

CORNU, P., MAYAUD, J.-L. (dir.) (2007), *Au nom de la terre : agrarisme et agrariens, en France et en Europe, du 19^e siècle à nos jours*, Actes du 23^e colloque de l'Association des ruralistes français, Paris, La Boutique de l'histoire.

COULOMB, P. (1985), « Présentation. L'exploitation familiale en question ? », dans EIZNER, N., *Les Paradoxes de l'agriculture française : essai d'analyse à partir des États généraux du développement agricole*, Paris, L'Harmattan, p. 5-49.

COULOMB, P., NALLET, H. (1980), *Le Syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*, Paris, CORDES-INRA.

DEGUARA, S. (2005), « Conditions d'émergence de la Confédération paysanne et conditions de production d'une nouvelle idéologie paysanne : éléments pour une socio-histoire du mouvement progressiste paysan », *Quaderni*, 56, p. 71-83.

DELAUNAY, G. (1954), « Le témoignage d'un agent technique de zone-témoin », *Économie et Humanisme*, n° 85, Agriculteurs et techniciens, p. 61-66.

FOUILLEUX, È. (2000), « Entre production et institutionnalisation des idées. La réforme de la politique agricole commune », *Revue française de science politique*, 50 (2), p. 277-306.

GAUVIGNAUD-FONTAINE, G. (1996), *La Révolution rurale dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan.

GENIEYS, W., HASSENTEUFEL, P. (2012), « Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites », *Gouvernement et action publique*, 2 (2), p. 89-115.

GERVAIS, M., JOLLIVET, M., TAVERNIER, Y. (1977), *La Fin de la France paysanne*, tome 4, dans DUBY, G., WALLON, A. (dir.), *Histoire de la France rurale*, Paris, Seuil.

HASSENTEUFEL, P. (1990), « Où en est le paradigme corporatiste ? », *Politix*, 12 (3), p. 75-81.

HERVIEU, B., PURSEIGLE, F. (2013), *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin.

HOUEE, P. (1972), *Les Étapes du développement rural*, t. 2 : *La Révolution contemporaine*, Paris, Les Éditions Ouvrières, coll. « Économie et humanisme ».

JAS, N. (2001), *Au carrefour de la chimie et de l'agriculture, les sciences agronomiques en France et en Allemagne, 1840-1914*, Paris, Éditions des archives contemporaines.

JOBERT, B., MULLER, P. (1987), *L'État en action : politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF.

JOLY, N. (2011), « Shaping Records on the Farm: Agricultural Record-keeping in France from the Nineteenth to the Liberation », *Agricultural History Review*, 59 (1), p. 61-80.

KUISEL, R. F. (1988), « L'américan way of life et les missions françaises de productivité », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 17, p. 21-38.

LAMBERT, B. (1970), *Les Paysans dans la lutte des classes*, Paris, Seuil.

LÉMERY, B. (1991), *Lectures sociologiques des activités de conseil technique en agriculture. Essai sur les processus de « rationalisation »*, thèse de sociologie de l'Université Lyon-2.

LYNCH, E. (2005), « Le « moment Debré » et la genèse d'une nouvelle politique agricole », dans BERSTEIN, S., MILZA, P., SIRINELLI, J.-F. (dir.), *Michel Debré Premier ministre, 1959-1962*, Paris, PUF, p. 335-363.

MARTIN, J.-P. (2005), *Histoire de la nouvelle gauche paysanne : des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*, Paris, La Découverte.

MAYAUD, J.-L. (1991), *150 ans d'excellence agricole en France : histoire du concours général agricole*, Paris, Belfond.

MINTROM, M., NORMAN, P. (2009), « Policy Entrepreneurship and Policy Change », *The Policy Studies Journal*, 37 (4), p. 649-667.

MIOCHE, P. (1987), *Le Plan Monnet. Genèse et élaboration 1941-1947*, Paris, Publications de la Sorbonne.

MULLER, P. (1984), *Le Technocrate et le paysan : essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture, de 1945 à nos jours*, Paris, Les Éditions ouvrières.

MULLER, P. (1995), « Les politiques publiques comme construction un rapport au monde », dans FAURE, A., POLLET, G., WARIN, P. (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, p. 153-181.

MULLER, P. (2007), « Peut-on (encore) penser le global à partir du rural ? Réflexions d'un politiste », *Économie rurale*, 300, p. 105-109.

- NAY, O., SMITH, A. (2002), « Les intermédiaires en politique : médiations et jeux d'institutions », dans NAY O., SMITH, A. (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, p. 1-21.
- PAPADOPOULOS, I. (2015), « Chapitre 4 : Référentiel, médiateurs et démocratie », dans BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P. (2015), *Une « French touch » dans l'analyse des politiques publiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 103-124.
- PAYRE R., POLLET, G. (2013), *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La Découverte.
- PELLETIER, D. (1996), *Économie et Humanisme. De l'utopie communautaire au combat pour le tiers-monde 1941-1966*, Paris, Cerf.
- PESCHE, D. (2004), *Le Syndicalisme agricole spécialisé en France. Entre la spécificité des intérêts et le besoin des alliances*, Paris, L'Harmattan.
- PHARO, P., SCHAFF, J.-P., SIMULA, P. (1981), *Les agents de développement agricole*, Paris, La Documentation française, dossier du Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
- PREVEL, M. (2007), *L'usine à la campagne : une ethnographie du productivisme agricole*, Paris, L'Harmattan.
- RÉMY, J. (1977), « Le "malaise des conseillers" ou l'histoire d'une institution pédagogique », *Éducation permanente*, 37, p. 64-84.
- RÉMY, J. (1984), « "Le développement" : instrument de la formation d'un groupe social », *Éducation permanente*, 77, p. 107-116.
- RÉMY, J. (1987), « La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », *Sociologie du travail*, 4, p. 415-441.
- RÉMY, J. (2006), « Chapitre 5. Portrait social des conseillers », dans RÉMY J., BRIVES H., LÉMERY, B. (dir.), *Conseiller en agriculture*, Dijon, Educagri, p. 83-99.
- RÉMY, J. (2013), « L'exploitation agricole : une institution en mouvement », *Déméter*, 19, p. 357-384.
- RÉMY, J., BRIVES, H., LÉMERY, B. (dir.) (2006), *Conseiller en agriculture*, Dijon, Educagri.
- RUFFAT, M. (1987), « À quoi sert le néo corporatisme ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 13, p. 95-104.
- SALMONA, M. (1994), *Souffrances et résistances des paysans français*, Paris, L'Harmattan.
- SERRES, M. (2012), *Temps des crises*, Paris, Le Pommier.
- SERVOLIN, C. (1985), « Politiques agricoles », dans GRAWITZ, M., LECA, J., *Traité de science politique*, Paris, PUF, p. 155-260.
- SERVOLIN, C. (1989), *L'Agriculture moderne*, Paris, Seuil.
- SKOCPOL, T., FINEGOLD, K. (1982), « State Capacity and Economic Intervention in the Early New Deal », *Political Science Quarterly*, 97 (2), p. 225-278.
- STANZIANI, A. (2006), « Les signes de qualité. Normes, réputation et confiance (xix^e-xx^e siècles) », *Revue de synthèse*, 2, p. 329-358.
- VILLEMAINE, R. (2013), « Le conseil agricole des chambres d'agriculture et des coopératives : entre convergence et différenciation », *Pour*, 219, p. 67-73.
- WARIN, P. (1995), « Les politiques publiques, multiplicité d'arbitrages et construction de l'ordre social », dans FAURE, A., POLLET, G., WARIN, P., *La Construction du sens dans les politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, p. 85-101.